



Fiche de poste. Juge au Tribunal de l'Union européenne

Nature du poste : Juge au tribunal de l'Union européenne (Grand-Duché du Luxembourg)

Point de départ et durée du mandat : Poste à pourvoir à compter du 7 octobre 2024 et courant jusqu'au 31 août 2025 (fin initialement prévue du mandat de M. Stéphane Gervasoni nommé à la CJUE) ; mandat de 6 ans renouvelable

Description des fonctions :

Le Tribunal de l'Union européenne traite de contentieux variés, à la fois :

- quant au fond (pour l'essentiel, concurrence, aides d'Etat, mesures de défense commerciale, mesures restrictives dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune, surveillance prudentielle du secteur financier, propriété intellectuelle, fonction publique européenne, accès aux documents)
- quant à la nature des recours (en annulation d'actes des institutions européennes, en carence, en indemnisation ou fondés sur une clause compromissoire)
- quant à l'identité des parties au litige (personnes physiques ou morales ; Etats membres ; institutions et agences de l'Union européenne).

La procédure est essentiellement écrite, mais de nombreuses audiences sont organisées, caractérisées par une forte interactivité. Il peut être statué selon une procédure en référé ou accélérée. La plupart des affaires sont jugées par une chambre composée de trois ou cinq juges et, dans certains cas, en grande chambre comprenant quinze juges, ou à juge unique.

Procédure de nomination :

- Procédure nationale : un examen préliminaire des candidatures conduira à une présélection et à des auditions par un comité composé d'un membre du Conseil d'Etat, d'un membre de la Cour de cassation, et de deux membres du Groupe français de la Cour permanente d'arbitrage, instance déjà chargée de cette fonction pour les candidatures à d'autres juridictions européennes et internationales. Le comité transmet ensuite le résultat de ses délibérations au Gouvernement, qui décide de la candidature à présenter pour le poste à pourvoir, en tenant compte des critères et objectifs visés par le protocole n° 3 sur le statut de la Cour de justice de l'Union européenne.
- Procédure européenne : selon l'article 254 du TFUE, les juges du Tribunal de l'Union européenne sont nommés d'un commun accord par les gouvernements des Etats membres, après consultation du comité institué en 2010, sur le fondement de l'article 255 du TFUE (dit « comité de l'article 255 »). Ce comité est composé de sept personnalités choisies parmi d'anciens membres de la Cour de justice et du Tribunal, des membres des juridictions nationales suprêmes et de juristes possédant des compétences notoires, dont l'un est proposé par le Parlement européen. Afin de rendre son avis, ce comité procède à une audition d'une heure de chaque candidat, au cours de laquelle celui-ci est prié de répondre dans la langue dans laquelle la question lui est posée (français ou anglais).

Qualités et compétences requises :

Selon l'article 254 du TFUE, « les membres du Tribunal sont choisis parmi les personnes offrant toutes les garanties d'indépendance et possédant la capacité requise pour l'exercice de hautes fonctions juridictionnelles ».

Ce dernier critère a été explicité par le comité de l'article 255, afin de donner un avis sur l'adéquation des candidats à l'exercice de ces fonctions. Il résulte des rapports publics d'activité de ce Comité, que ce dernier prend en compte les éléments suivants :

- les capacités juridiques du candidat (solidité de ses connaissances des grandes problématiques juridiques, des enjeux liés à l'Etat de droit et des principaux aspects du droit de l'Union européenne ; aptitude à réfléchir sur l'application de ce droit et sur les relations entre le système juridique de l'Union et les droits nationaux) ;
- l'expérience professionnelle acquise par le candidat, en fonction de sa nature, de son niveau et de sa durée ; à ce titre, il est recommandé de justifier d'une douzaine voire d'une quinzaine d'années de fonctions de haut niveau ;
- la connaissance et l'intériorisation par le candidat des exigences attachées aux fonctions de juge au Tribunal de l'Union européenne ;
- ses connaissances linguistiques (connaissance de plusieurs langues officielles de l'Union européenne ou, à tout le moins, leur compréhension, outre la parfaite maîtrise du français, en tant que langue de travail) ;
- son aptitude à travailler en équipe dans un environnement international dans lequel sont représentées plusieurs traditions juridiques (une expérience ou des activités européennes ou internationales peuvent constituer un atout) ;
- ses garanties d'indépendance, d'impartialité, de probité et d'intégrité.

Documents à fournir :

Les candidats à ce poste sont priés de faire parvenir au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, avant le 15 juin 2024, une lettre de motivation, ainsi qu'un *curriculum vitae* comportant les rubriques suivantes :

- état civil ;
- études et diplômes ;
- expérience professionnelle ;
- travaux et publications ;
- langues pratiquées et niveau atteint.

Ces documents sont à envoyer à M. Diégo Colas, directeur des affaires juridiques (diego.colas@diplomatie.gouv.fr)